



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 20 NOVEMBRE 2025**

**Délibération n° 2025\_048**

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION DU CCAS AU RÉSEAU GALAS (GROUPEMENT DES ACTEURS LOCAUX DE L'ALIMENTATION SOLIDAIRE) ET À L'UGESS (UNION DES GROUPEMENTS DES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES - AUTORISATION - DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 14 novembre 2025 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 10**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

**EXCUSÉS : 5**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Marie-Michelle MAURY (Procuration à Michèle BOURGEON), Emilie MARCHES (Procuration à Fabienne JOUVET), Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Ghislaine BOUVIER).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annie MONBEIG**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Le CCAS est adhérent au GALAS (Groupement des Acteurs Locaux et de l'Alimentation Solidaire).

L'association GALAS créée en mai 2019 vise à structurer une solidarité et une coopération opérationnelle entre acteurs publics et privés de l'alimentation solidaire, afin de renforcer les possibilités d'action de chacun et d'améliorer la qualité des services délivrés. Ceci dans un objectif de développement et de mutualisation.

Le GALAS regroupe actuellement 12 structures adhérentes (associations et CCAS), principalement

des épiceries sociales et solidaires en Gironde. Le GALAS est également adhérent à l'UGESS (Union Nationale des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires). L'UGESS est une union d'acteurs qui s'engagent à signer et mettre en œuvre la charte nationale des épiceries sociales et solidaires.

Depuis maintenant 3 ans, nous travaillons de plus en plus fréquemment sur la question de l'approvisionnement avec GALAS, nous achetons via ce partenaire de la viande (direct producteur) et des produits transformés par la COMMERCER.

Dans ce contexte, il est ainsi proposé de renouveler l'adhésion du CCAS au GALAS (Groupement des Acteurs Locaux et de l'Alimentation Solidaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- transmettre au GALAS tous les pièces nécessaires à l'adhésion du CCAS au groupement,
- adhérer à l'UGESS et à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion,
- verser la somme de 30 € correspondant au montant de l'adhésion au GALAS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 13 voix Pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 20 novembre 2025

**Annie MONBEIG**  
Secrétaire de séance



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*